



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 14 novembre 2013

**Accord de branche relatif au contrat de génération :
Recrutement en CDI de 30 000 salariés de moins de 26 ans et de 1 600 de plus de 50 ans**

La Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) et les organisations syndicales CFTD, CFTC et FGTA-FO ont signé un accord de branche portant sur le contrat de génération dans le secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire. Cet accord entrera en vigueur dès que le Ministère du Travail aura procédé à son extension.

Les enseignes de la distribution projettent, pour les trois prochaines années, le recrutement de 30 000 jeunes de moins de 26 ans et de 1 600 salariés de 50 ans et plus en CDI. Elles s'engagent également à maintenir à au moins 4% des effectifs la part des salariés de 57 ans et plus.

Par cet accord, les enseignes se mobilisent pour favoriser l'insertion durable des jeunes dans le monde du travail et soutenir le travail des salariés de plus de 50 ans. Outre l'accès à l'emploi, le développement de la coopération entre générations est également un axe prioritaire. A titre d'exemple, l'apprentissage sera renforcé, le tutorat intergénérationnel promu et l'accès à la formation des seniors encouragé. Cet accord comporte enfin des mesures de nature à améliorer les conditions de travail et réduire l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité.

Dans un contexte économique fragile, notamment pour les salariés les plus vulnérables face au marché du travail, la signature de cet accord relatif au contrat de génération est un élément positif pour le dialogue social dans notre profession.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 750 hypermarchés, 5 400 supermarchés, 4 700 maxidiscomptes et 17 950 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr – www.fcd-leblog.fr

Contact : Gabrielle AYNES (FCD) - Tél : 01 44 43 99 35 - Fax : 01 47 20 53 53 – aynes@fecd.eu